

Les Infos de Base

Mercredi 4 avril 2012
volume 15, numéro 14
ISSN 1492-0670



État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 14 du 4 avril 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 avril 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 14 du 4 avril 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 13 du 31 mars 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 avril 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 22 février 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 24 mars 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 14 mars 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 1, 2 et entrées en vigueur au 16 mars 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 15 février 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} avril 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} avril 2012 et contient maintenant quelque 8 447 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 429.10, 429.12, 429.12.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 84-86.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

5 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, aa. 5, 5.1-5.4, 9, 10.1, 15, 16, 34, 46-57, 86.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 11-14, 15, 16, 22, 23, 27.

Loi sur l'administration fiscale, L.R.Q., c. **A-6.002**, a. 29.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 87.

Loi sur l'Agence du revenu du Québec, L.R.Q., c. **A-7.003**, aa. 57, 59-63, 80.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 34, 89, 90.

Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, L.R.Q., c. **A-13.2**, intitulé du chapitre IV (A), aa. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 91-100.

Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, L.R.Q., c. **A-14**, a. 87.2.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 101.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. **A-33.2**, aa. 93, 94, 110, 114, 115, 115.1.

Loi sur les entreprises de services monétaires, L.Q. 2010, c. 40, ann. I, aa. 79-81;

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 102-104.

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, L.R.Q., c. **B-9**, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 359.

Loi affirmant le caractère collectif des

ressources en eau et visant à renforcer leur protection, L.R.Q., c. **C-6.2**, a. 10.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 105.

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, intitulé de la section II du chapitre IV (A), aa. 37 (A), 38, 39, 40-42, 44, 45, 46-48.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 106-113.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 648, 648.1, 648.4.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 114-116.

Code du travail, L.R.Q., c. **C-27**, aa. 137.59, 137.62, 137.63.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 117-119.

Loi sur les entreprises de services monétaires, L.R.Q., c. **E-12.000001**.

Entrée en vigueur de la Loi sauf aa. 1 (partie), 3 (partie), 4 (partie), 6 (partie), 58.

Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants, L.R.Q., c. **F-3.2.1.1**, aa. 3-9.3, 13-15, 18.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 120-127, ann. I, aa. 3-9.

Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, L.R.Q., c. **F-4.0021**, aa. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9-11, 14.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 128-135.

Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, L.R.Q., c. **F-4.0022**, aa. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13-15, 22.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 136-143.

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, L.R.Q., c. **F-4.003**, aa. 2, 3, 4, 5, 6-11, 15.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 30 (partie), 144-148.

Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales, L.R.Q., c. **F-4.01**, abrogée.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 149.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 73.5, 92.0.2, 92.0.11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 150-152.

Loi sur Investissement Québec, L.R.Q., c. **I-16.0.1**, aa. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 145.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 153-162, ann. I, a. 12.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, aa. 94, 97, 98.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 163-165.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., c. **L-7**, intitulé du chapitre VI (A), aa. 46, 47, 48, 49-51, 52, 53-55, 57.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 166-173.

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, L.R.Q., c. **M-15**, aa. 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8-

13.10.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 29, 174-178.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, L.R.Q., c. **M-15.001**, aa. 59, 60, 61-64, 65, 66-68.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 179-183.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, L.R.Q., c. **M-17.1**, aa. 22.2, 22.3, 22.4, 22.5, 22.6-22.11, 22.12.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 184-189.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R.Q., c. **M-19**, aa. 32.1, 32.2, 32.3-32.6, 32.7, 32.8-32.10.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 190-194.

Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, L.R.Q., c. **M-19.2**, aa. 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7, 11.8-11.10.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 195, 196-200.

Loi sur le ministère de la Sécurité publique, L.R.Q., c. **M-19.3**, aa. 14.2, 14.3, 14.4-14.7, 14.8, 14.9-14.11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 201-205.

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, L.R.Q., c. **M-22.1**, aa. 21.19, 21.20, 21.21-21.23, 21.24, 21.25, 21.26-21.28.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de

la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 206-210.

Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. **M-24.01**, aa. 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36-38.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 211-220.

Loi sur le ministère des Relations internationales, L.R.Q., c. **M-25.1.1**, aa. 35.1-35.11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 221.

Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, L.R.Q., c. **M-25.2**, aa. 17.3, 17.4, 17.5, 17.8-17.12, 17.12.0.1, 17.12.12, 17.12.13, 17.12.14, 17.12.15, 17.12.16, 17.12.17, 17.12.18.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 222-233, ann. I, a. 13.

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, aa. 12.30, 12.31, 12.31.1, 12.32, 12.32.3, 12.33-12.39, 12.39.1, 12.39.2, 12.40, 12.41, 12.42.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 234-244, 323, ann. I, a. 14.

Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. **M-30**, aa. 3.31, 3.33, 3.34, 3.35, 3.37, 3.38-3.40.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 245-250.

Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, L.R.Q., c. **M-30.001**, aa. 15.3, 15.4, 15.5-15.11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 251-253, ann. I, a. 15.

Loi sur le ministère du Tourisme, L.R.Q., c. **M-31.2**, aa. 19, 20, 21, 22-24,

26, 27, 28-30.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 254-259, ann. I, a. 16.

Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. **N-1.1**, a. 141.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 260.

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, L.R.Q., c. **P-2.2**, aa. 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 261, 262-266.

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport, L.R.Q., c. **P-9.001**, aa. 16, 16.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 267, 268.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 31, 46.16, 46.17.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 269-271.

Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, L.R.Q., c. **R-2.2.0.1**, aa. 3, 4, 4.1, 4.2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 31, 32, 272-278.

Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, L.R.Q., c. **R-3.1**, a. 8.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 279.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, intitulé de la section II du chapitre IV, aa. 39, 40.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 280-282.

Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. **R-6.01**, a. 85.38.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 283.

Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité, L.R.Q., c. **R-19.1**, aa. 22, 23, 46.

Avis d'indexation des droits et frais exigibles, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 328.

Loi concernant les services de transport par taxi, L.R.Q., c. **S-6.01**, aa. 84.0.1, 84.2.

Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, L.Q. 2011, c. 9, aa. 19, 20.

Loi sur la Société des loteries du Québec, L.R.Q., c. **S-13.1**, aa. 22.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 284.

Loi sur la Société québécoise d'information juridique, L.R.Q., c. **S-20**, a. 15.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 285.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, a. 541.33.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 286.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **T-1**, a. 55.1.1.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 287.

Loi sur les transports, L.R.Q., c. **T-12**, aa. 35.2-35.6, 40, 47.15.1, 47.13, 47.18-

47.23, 88.4, 88.5, 88.8.

Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, L.Q. 2011, c. 9, aa. 3, 11, 12, 28 (partie);

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 288-290.

Loi sur les véhicules hors route, L.R.Q., c. **V-1.2**, a. 49.3.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 291.

Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, L.Q. **2009**, c. **31**, a. 28.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 308.

Loi concernant le parc national du Mont-Orford, L.Q. **2010**, c. **9**, a. 3.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 309.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les appareils sous pression, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1], aa. 65-71, 79.

Indexation des droits, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 407.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1669], nouveau.

Règlement sur le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration, les assemblées générales et le lieu du siège de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1671], nouveau.

Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 122], remplacé.

Règlement sur le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration, les assemblées générales et le lieu du siège de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1671, a. 7.

Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis, [R.R.Q., c. C-26, r. 181], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis, Décision du 19-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1668, a. 1.

Décret concernant la constitution de la réserve écologique de la Matamec, [R.R.Q., c. **C-61.01**, r. 46], annexe.

Décret concernant la modification des limites de la réserve écologique de la Matamec et l'approbation de son plan de conservation, D. 193-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1617.

Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 7], aa. 1, 2, intitulé de la section III, 3-12, 14.1, 15, 18-20, 21, 26-27.1, 30, 32-35, ann. I-V.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, D. 222-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1650, aa. 1-22.

Règlement sur les catégories de permis d'aquaculture, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 9], aa. 1-7, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de permis d'aquaculture, A.M. 2011-045 du 29-11-11, (2012) 144 G.O. 2, 1665, aa. 1-11.

Règles de certification, [R.R.Q., c. **C-72.1**, r. 1], aa. 12-17, 20, 24, 27, 33, 35, 42, 55, 56, 57, 63.

Règles modifiant les Règles de certification, Décision du 15-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1672, aa. 1-16.

Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 2], aa. 2-5, 7, 12, 21, 25.

Règlement modifiant le Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred, D. 232-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1656, aa. 1-8.

Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 4], titre, aa. 2, 3, 6, 52, 76.1, 82, 89, 91, 93, 226.

Règles modifiant les Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred, Décision du 15-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1672, aa. 1-11.

Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred tenues sur une piste de courses de catégorie «D», [R.R.Q., c. C-72.1, r. 5], titre, aa. 2, 56.1, 153.

Règles modifiant les Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred tenues sur une piste de courses de catégorie «D», Décision du 15-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1672, aa. 1-4.

Règlement sur les salles de paris, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 7], aa. 1, 3, 3.1, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les salles de paris, D. 233-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1658, aa. 1-4.

Règles sur les salles de paris, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 8], aa. 1, 4, 5.

Règles modifiant les Règles sur les salles de paris, Décision du 15-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1672, aa. 1-3.

Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, [R.R.Q., c. D-8.3, r. 6], a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 407.

Règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police, [R.R.Q., c. P-13.1, r. 3], a. 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police, D. 234-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1659, a. 1.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les

exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. P-30.3, r. 1], aa. 3, 3.1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 406.

Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 8], aa. 14.9-14.22.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 200-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1647, a. 1.

Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. R-20, D. 244-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1660], nouveau.

Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, [R.R.Q., c. T-12, r. 0.1], a. 1.

Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 406.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.